



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o LAS-0158

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 février 2023, le règlement suivant :

LAS-0158 *Règlement LAS-0158 règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 22 mars 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 19 avril 2023.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut